

MODIFICATIF

COLLEGE DU GOL - JEAN LAFOSSE

ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020/2021
Scrutin du Vendredi 02 OCTOBRE 2020

calendrier des opérations :

Vendredi 11 septembre au vendredi 2 octobre : Ouverture de la période de consultation de la liste électorale par les associations de parents d'élèves et les responsables des listes en présence.

Lundi 21 septembre : date limite de réception des déclarations de candidatures en double exemplaires signées, date limite de remplacement d'un candidat radié et affichage.

Mercredi 23 septembre : date limite de remplacement d'un candidat qui se désiste et affichage.



Vendredi 25 septembre: transmission du matériel de vote

Lundi 28 septembre au Vendredi 02 octobre à 15H30 dernier délai : vote par correspondance au secrétariat du collège par les élèves (à privilégier).

Vendredi 2 octobre : date du scrutin (ouverture du bureau de vote de 7h30 à 15h30) et affichage des résultats.

Jeudi 8 octobre : Date limite pour la recevabilité des contestations auprès de l'autorité académique.

La principale
E. CLAIN



Saint-Louis, le 14 septembre 2020

La Principale

à

Mesdames et Messieurs
les Parents d'élèves

OBJET : Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Administration 2020/2021.

Les élections des représentants des Parents d'Elèves au Conseil d'Administration du Collège Jean Lafosse auront lieu le **Vendredi 02 OCTOBRE 2020**.

Les parents d'élèves, membres de la communauté éducative, sont les partenaires permanents du Collège et à ce titre leur participation à l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'Administration est essentielle.

Le Conseil d'Administration est l'organe de gestion du collège. Il détient des compétences de décision qui déterminent l'activité de l'établissement (fonctionnement pédagogique, éducatif, matériel, financier). Y sont représentés l'Administration (4 sièges), les élus locaux (4 sièges), 2 personnalités locales (2 sièges), les professeurs (7 sièges), le personnel administratif, de service et de santé (3 sièges), les parents (7 sièges) et les élèves (3 sièges).

Vous êtes donc appelés à voter pour élire vos représentants. Votre vote est important car il témoigne de votre intérêt pour le collège.

Chaque parent est électeur sauf s'il s'est vu retirer l'autorité parentale. Les responsables ne disposent que d'une voix chacun quel que soit le nombre d'enfants.

Les représentants sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Tout bulletin surchargé ou raturé sera considéré comme nul. Les parents peuvent voter au collège ou voter par correspondance (soit par l'intermédiaire de leur enfant, soit par voie postale).

- 1) **Vote au collège : se présenter au collège (salle de réunion) le 02 OCTOBRE 2020 (de 7H30 à 15H30).**
- 2) **Vote par correspondance qui peut être confié aux élèves :**
 - **Insérer le bulletin de vote sans rature, ni panachage, dans l'enveloppe bleue non cachetée ne portant aucune inscription ni marque d'identification.**
 - **Glisser cette enveloppe bleue dans l'enveloppe marron portant les inscriptions suivantes :**

**Au recto : Collège Jean Lafosse
SAINT-LOUIS**

**Au verso : Elections au Conseil d'Administration
(à compléter) Les nom et adresse des parents :
Les nom et prénom de l'élève :
La signature du responsable de famille :**

Si vous confiez cette enveloppe double à votre enfant, il l'amènera au secrétariat du collège entre le lundi 28 SEPTEMBRE et le vendredi 02 OCTOBRE 15 H 30 dernier délai. Compte tenu de la crise COVID et des conditions sanitaires à respecter le vote par correspondance est privilégié mais le bureau de vote reste ouvert.

De plus, nous vous rappelons l'existence d'un médiateur académique chargé de recevoir « les réclamations d'ordre exclusivement individuel concernant le fonctionnement du service public de l'éducation nationale ».

Adresse : M. le médiateur académique

Rectorat de la Réunion – 24 av. Georges Brassens - 97702 Saint-Denis Messag Cedex 9

Courriel : mediateur@ac-reunion.fr

La Principale

E. CLAIN

